

UN HUB PANAFRICAIN AUX PORTES DE L'EUROPE



Depuis quatre ans, le Maroc a définitivement entériné son statut de hub vers l'Afrique grâce à la création de **Casablanca Finance City Authority (CFCA)**, deuxième place africaine dans l'indice Global Financial Centres Index. Visant à faire du Maroc l'entrée principale des capitaux étrangers pour construire l'Afrique de demain, la jeune Institution est l'une des pièces majeures de l'échiquier économique d'un pays sur la voie de l'émergence.

Avec 60 % des terres arables de la planète, des marchés agricoles et agroalimentaires qui pourraient dépasser les 1 000 milliards de dollars à l'horizon 2030, des gisements de gaz et de pétrole, l'Afrique s'impose définitivement comme le nouvel eldorado des investisseurs internationaux. Important laboratoire d'innovation où tout est encore possible, ce grand chantier à ciel ouvert dispose d'indéniables leviers de développement pour concrétiser les ambitions affichées par de nombreux pays : se hisser dans le club des pays émergents, voire émergés. Mais, pour y parvenir, les nations africaines doivent mettre à niveau leurs infrastructures afin d'exploiter au mieux leurs ressources naturelles, notamment minières, capter les capitaux étrangers et, développer une classe moyenne capable de soutenir la croissance indispensable à la réalisation des ambitions nationales. C'est pour répondre à l'ensemble de ces Casablanca Finance City Authority enjeux que le Maroc, résolument attaché à un développement panafricain, a créé un écosystème vertueux dédié aux institutions financières, prestataires de services, et aux sièges régionaux de grands groupes : Casablanca Finance City Authority (CFCA).

UN ÉCOSYSTÈME FINANCIER PERFORMANT

Casablanca Finance City Authority (CFCA) est une institution créée en avril 2010 par la loi 44-10. Son texte fondateur a été amendé par la loi 68-12 qui a permis d'apporter des dispositions techniques correctives, adaptées et conformes aux standards des places financières internationales, afin de gagner en cohérence et en pertinence dans son rôle de plateforme de financement et d'investissement, visant à servir la région d'Afrique du Nord, de l'Ouest et Centrale. Ainsi, le texte a permis d'introduire la notion de prestataires de services d'investissement (PSI) dans les activités éligibles, avec une définition qui regroupe des services de banques d'investissement, des services financiers spécialisés et des services d'intermédiation boursière. De plus, les critères d'éligibilité ont été clarifiés et assouplis, permettant désormais aux succursales et bureaux de représentation de s'installer à CFC. Autre signal fort envoyé aux opérateurs internationaux : le texte prévoit l'accès des établissements de crédit ayant le statut CFC aux dépôts des personnes morales résidentes. Enfin, la loi donne une base légale au code déontologique, en vigueur au niveau de la place financière, qui rappelle aux acteurs de CFC l'importance du respect de certains principes de

« bonne conduite » dans l'exercice de leur activité. Aujourd'hui, quatre ans après sa création, la structure institutionnelle, portant le projet CFC, est dotée d'un arsenal d'atouts uniques sur le continent pour répondre aux enjeux de la politique économique du Maroc, et participer activement à la construction de l'Afrique du III^e millénaire, grâce à une proposition de valeur permettant aux investisseurs étrangers de déployer leur stratégie panafricaine en toute sérénité.

UNE ENTRÉE REMARQUÉE DANS LE GFCI

Ce tournant a initié un changement de rythme certain dans le déploiement par l'Institution de sa stratégie de développement, marquant ainsi le passage du stade de projet à la réalité opérationnelle de la place financière de Casablanca, dont l'entrée dans le Global Financial Centres Index a été très remarquée. Ainsi, en occupant la 62^e place mondiale et la 2^e place africaine de cet indice, CFC confirme sa crédibilité et renforce son attractivité à l'international. « Notre entrée dans le classement est la reconnaissance de la pertinence de notre positionnement comme "Hub économique et financier" dédié à l'Afrique. Sous le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, qui a affirmé et amplifié la vocation africaine du Maroc, Il est indéniable que le Royaume est aujourd'hui considéré comme l'un des pays de référence du continent » déclarait à cette occasion M. Saïd Ibrahim, CEO de Casablanca Finance City Authority. Pour rappel, Le GFCI permet d'établir un classement des places financières en fonction

de deux critères principaux :

La compétitivité et attractivité. Il se base pour cela sur deux sources de données, l'une externe qui agrège et intègre 103 indices de compétitivité parmi lesquels ceux de la Banque Mondiale, du WEF, de l'ONU ou de l'OCDE. Le second est le résultat d'évaluations de professionnels internationaux de la finance qui doivent répondre à un questionnaire comparatif intégré évaluant les places entre elles.

AFRICA50 À CASABLANCA FINANCE CITY

Couronnement des efforts de l'Institution, qui a déjà su séduire plus de 50 entreprises de renommée internationale, l'implantation en son sein du siège d'Africa50, nouvelle plateforme d'investissement, conçue par la Banque africaine de développement (BAD), et dédiée au financement de projets nationaux et régionaux d'infrastructures qui participent à la transformation structurelle de toute l'Afrique. Ce qui confère à Africa50 l'image d'une initiative sans précédent est sa nature multidimensionnelle qui interviendra sur l'ensemble du cycle des projets et combinera les activités initiales de développement à celles de financement à long terme. Elle a donc pour vocation d'agir selon deux axes : la structuration des projets, d'une part, et le financement de projets, d'autre part. Ces caractéristiques fixées sont le résultat d'une large consultation auprès d'investisseurs privés, des états, des institutions continentales et des communautés économiques régionales. D'un point de vue institutionnel et par sa gouvernance, Africa50 sera le moteur de la mobilisation et un cadre de collaboration tant des acteurs publics que privés. Il s'agira d'une entité autonome, légalement et financièrement indépendante, bénéficiant toutefois du partenariat étroit avec la BAD et les états africains, et ce, en vue de faciliter l'atteinte rapide des objectifs de développement. Sur le plan opérationnel, Africa50 sera gérée à travers une structure agile, centrée sur la réalisation des bénéfices attendus par ses investisseurs, très attendus par CFC. ■



LE MAROC, UN ACTEUR D'EXCEPTION DANS UNE AFRIQUE EN PLEINE CROISSANCE

Depuis plus d'une décennie, le Maroc a initié des stratégies industrielles sectorielles, mises en oeuvre dans un cadre macro économique stable, et fixant un horizon qualitatif et quantitatif transparent. Ainsi, sur la base d'une économie saine favorisée par d'importantes réformes structurelles, le Maroc poursuit ainsi son développement économique et humain. Aujourd'hui, le Maroc compte :

- 35 millions de personnes,
- 5 % de croissance annuelle,
- plus de 50 pays reliés à son économie grâce à la signature d'accords de libre-échange (ALE), soit un accès à plus d'un milliard de consommateurs,
- près de 2 000 kilomètres d'autoroutes réalisés sur la dernière décennie,
- 34,9 millions de tonnes de marchandises traitées par le port de Tanger Med en 2013, soit une croissance de 39 % par rapport à 2012,
- 1 ligne TGV en cours de construction et devant relier Tanger à Casa blanca en 2 h 10
- 19 aéroports internationaux, dont celui de Casa blanca qui dessert 32 destinations en Afrique.

